

RENCONTRE BILATERALE !



Ce **10 novembre 2021**, en bilatérale, la **délégation CFTC** rencontre la Direction et présente les attentes fortes des salariés d'ARF. Même si parfois certaines revendications sociales sont fondées et légitimes pour des métiers spécifiques, celles-ci sont pour un grand nombre commune aux entreprises qui constituent ARF (UES EXPLOITATION, ARL, UES ARS/ARA, AECF) avec un point majeur de convergence qui est **l'augmentation collective des salaires !**

LA CFTC ARF REVENDIQUE POUR TOUS !



- **Une augmentation forte du pouvoir d'achat de chacun par :**
 - la revalorisation des salaires réels (considérant le rattrapage des années précédentes et l'inflation actuelle) : + **3,5% d'augmentation dès le 1^{er} janvier !**
- Une grille salariale respectant les principes directeurs de pourcentages d'augmentation différents suivants les niveaux (4% d'écart entre les échelons B et C, 3% entre les C et D), de cohérence entre le taux horaire et le niveau de responsabilité, et corrigeant immédiatement le tassement des niveaux que l'augmentation du SMIC au 1^{er} octobre écrase
- **Une clause de revoyure** dès le 1^{er} trimestre pour corriger les effets de l'inflation attendue en 2022
- l'application en année de référence de l'augmentation collective négociée sur les salaires de base des Agents de Maîtrises et Cadres
- **Des avantages sociaux avec :**
 - Une solution repas pour tous, restaurants d'entreprises ou tickets restaurant
 - La récupération des jours fériés de 2022 qui tombent sur un dimanche
 - Un accord sur la revalorisation et l'organisation des astreintes à tous les salariés ARF concernés
 - Une indemnité de départ en retraite portée à 6 mois pour tous
 - La ristourne sur achats de 15% pour tous, toute l'année
 - Des mesures d'aides à la mobilité douce
 - Une journée de congé supplémentaire d'ancienneté (après 20 années)
 - La mise en place d'une prime d'ancienneté
 - La prise en compte de l'hospitalisation ambulatoire comme une hospitalisation avec séjour hospitalier, donc sans carence
 - Une journée de solidarité gérée plus simplement dès la 1^{ère} heure réalisée
 - La reconnaissance salariale de la polyactivité dans l'activité quotidienne et non plus au-delà d'un seuil de 40% du temps de travail effectué
 - L'harmonisation des indemnités de nettoyage des tenues
 - Un travail d'analyse et d'amélioration/ augmentation des budgets ASC des CSE

Les représentants de la **CFTC ARF** rappellent à la Direction **l'urgence sociale et le mécontentement exprimés depuis plusieurs mois**. Bien que des accords importants de portée ARF ont été conclus et produisent un socle solide du statut ARF (accords sur la participation, l'intéressement, la GPEC et dernièrement la mutuelle et la prévoyance...), il est rappelé l'échec des NAO de ces 2 dernières années et pour les **élus et représentants CFTC**, mais surtout pour les salariés, **l'attente d'une preuve de confiance et de partage est forte**.

Le rendez vous de la plénière du 23 novembre est donc pris !